



Non-salariés et dirigeants salariés d'entreprise Les femmes gagnent en moyenne les trois quarts du revenu des hommes

Fin 2013 en Occitanie, 102 850 femmes et 191 800 hommes travaillent comme non salariés ou dirigeants salariés d'entreprise (hors agriculture). Entre l'auto-entrepreneur et le dirigeant salarié d'une entreprise de 50 salariés ou plus, les situations sont variées et les écarts de revenus entre femmes et hommes s'en ressentent. En moyenne, les femmes gagnent 76 % du revenu des hommes. À mesure que les revenus augmentent, les disparités femmes-hommes s'amplifient. Les écarts entre femmes et hommes sont ainsi plus marqués chez les dirigeants salariés, statut où les revenus sont en moyenne plus élevés. Ces écarts en défaveur des femmes sont également prononcés dans la santé, secteur rémunérateur, très féminisé mais également très inégalitaire en raison de la diversité des métiers exercés. À mesure que la taille de l'entreprise ou l'âge de l'entrepreneur augmente, les revenus progressent aussi mais moins vite pour les femmes : les femmes à la tête d'entreprises de 50 salariés ou plus gagnent 68 % du revenu de leurs homologues masculins et celles âgées de 60 ans ou plus 63 %.

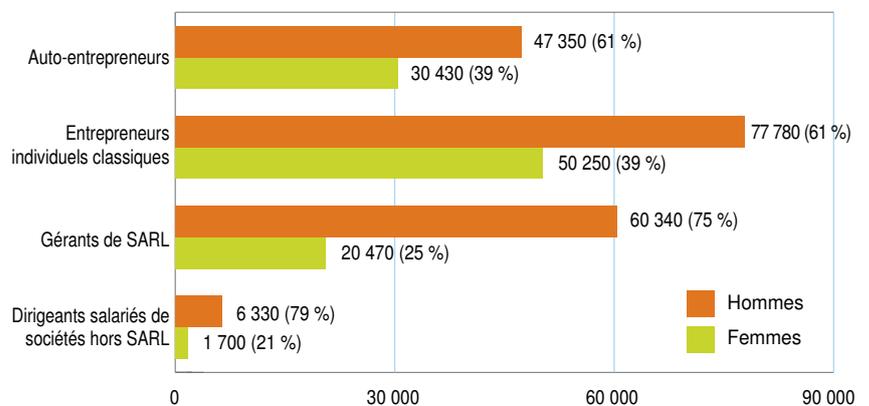
Magali Flachère (Insee), avec la collaboration de Catherine Hugonet (DRDFE), Nathalie Gaudin (Pôle emploi), Nicole Catroux (Caisse des Dépôts et Consignations), Isabelle Serres (Direccte)

Fin 2013 en Occitanie, 294 650 personnes sont à la tête de leur propre entreprise, dont 35 % de femmes. Les situations sont hétérogènes, de l'auto-entrepreneur qui exerce une activité de complément au dirigeant salarié qui gère une entreprise de 50 salariés ou plus.

Le choix de la forme juridique de l'entreprise conditionne fortement le devenir de celle-ci. Créer une entreprise individuelle ou une société n'a pas la même portée : selon les marchés visés, la crédibilité d'une société sera par exemple plus importante que celle d'un entrepreneur individuel. Il s'agit également de concilier la forme juridique avec les ambitions affichées (chiffre d'affaire, taille de l'entreprise, etc.), les besoins financiers et un projet plus ou moins risqué. Enfin, la protection sociale souhaitée, qui diffère selon le statut de salarié ou de non-salarié, joue aussi un rôle non négligeable. Ainsi, en fonction des besoins et des projets, le futur patron peut choisir parmi plusieurs statuts juridiques. Auto-entrepreneurs, entrepreneurs individuels

1 Faible représentation des femmes, surtout chez les dirigeants salariés

Effectifs et répartition selon le sexe et le statut fin 2013



Champ : Occitanie, ensemble des dirigeants salariés et des non-salariés, hors agriculture.

Lecture : fin 2013, 47 350 hommes et 30 430 femmes sont auto-entrepreneurs, soit 39 % de femmes.

Sources : Insee ; base des non-salariés 2013, DADS 2013.

« classiques » et gérants majoritaires de SARL (*définitions*) optent pour le non-salariat et le régime qui y est associé. Les gérants minoritaires de SARL et les

dirigeants de SA, SAS, ou d'autres types de sociétés choisissent d'être dirigeants salariés et cotisent alors au régime général de la sécurité sociale.



Dans les cas les plus courants, les professions libérales exercent sous le statut de travailleurs non salariés. Certains secteurs d'activité comme les professions réglementées de la santé n'ouvrent pas le droit au statut d'auto-entrepreneur.

Tout comme dans le reste de la France métropolitaine, les femmes de la région choisissent plus souvent l'auto-entrepreneuriat ou l'entrepreneuriat individuel « classique ». Elles représentent ainsi 39 % des effectifs dans chacun de ces statuts (figure 1). Elles sont en revanche moins présentes parmi les gérants de SARL (25 %) et les dirigeants salariés de sociétés hors SARL (21 %).

Plus de la moitié des femmes entrepreneures travaillent dans la santé ou les services aux particuliers

Selon les secteurs d'activité, les femmes sont plus ou moins présentes. Ainsi, 28 % d'entre elles travaillent dans la santé (figure 2) : elles y représentent 60 % des effectifs (jusqu'à 73 % dans les professions paramédicales). Les femmes sont également sur-représentées dans les services personnels avec 86 % de femmes dans la coiffure et les soins de beauté. Dans la santé, l'entrepreneuriat individuel « classique » constitue le statut de prédilection, tant pour les hommes que pour les femmes. Dans les services de manière générale, les femmes privilégient le statut d'auto-entrepreneur (43 %) tandis que les hommes se répartissent entre plusieurs statuts. Les hommes sont eux largement sur-représentés dans la construction, les transports et l'industrie (respectivement 3 %, 18 % et 28 % de femmes). Ces secteurs nécessitent souvent davantage d'investissements et de capitaux, raison pour laquelle les statuts de société y sont plus fréquents.

En 2013, non-salariés et dirigeants salariés ont retiré de leur activité 2 260 € par mois en moyenne (définitions) : 2 470 € pour les hommes et 1 880 € pour les femmes, soit environ 600 € de moins. Elles gagnent ainsi 76 % du revenu des hommes, quel que soit le temps de travail, celui-ci n'étant pas connu pour les non-salariés.

Entre femmes et hommes, des écarts de revenus plus marqués chez les dirigeants salariés

Selon le statut juridique choisi, les écarts entre femmes et hommes sont plus ou moins marqués. Avec 2 653 € mensuels, les femmes entrepreneures individuelles « classiques » touchent 81 % du revenu des hommes (figure 3). Chez les dirigeants de sociétés, les écarts se creusent : les gérantes de SARL gagnent 75 % du revenu des hommes (1 924 €) et les dirigeantes de sociétés autres que SARL, seulement 66 % (3 816 €).

Tout en bas de l'échelle des revenus, les auto-entrepreneuses perçoivent 359 € par mois, c'est 79 % du revenu des hommes auto-entrepreneurs. Simplifiant les procédures administratives, l'auto-entrepreneuriat offre des facilités pour exercer une activité à une échelle plus modeste, en particulier en complément d'une activité principale. Ainsi,

2 Les femmes touchent en moyenne les trois quarts du revenu des hommes

Effectifs totaux, part des femmes, niveau des revenus et rapport des revenus femmes/hommes par secteur d'activité

	Effectifs au 31/12/2013	Part des femmes	Revenu mensuel des femmes	Part du revenu des hommes ⁽¹⁾
		(en %)	(en euros)	(en %)
Industrie (hors artisanat commercial)	14 110	28	920	39
Construction	47 860	3	1 490	89
Commerce et artisanat commercial	56 610	34	1 550	80
Commerce et réparation d'automobiles	7 190	7	1 650	95
Commerce de gros	8 260	22	1 510	52
Commerce pharmaceutique	2 590	59	6 710	87
Métiers de bouche	5 590	23	1 300	66
Commerce de détail en magasin	19 780	46	1 310	68
Commerce de détail hors magasin	13 200	37	330	69
Transports	4 660	18	1 730	81
dont : taxis (y compris VTC)	1 810	17	1 790	109
Services aux entreprises et services mixtes	52 310	32	1 850	64
Information et communication	6 020	14	1 210	72
Activités financières et d'assurance	3 250	20	2 770	52
Activités immobilières	5 410	37	1 360	68
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	28 120	35	2 250	66
dont : professions juridiques et comptables	6 350	45	4 510	57
conseil de gestion	6 340	35	1 220	64
architecture, ingénierie	7 170	19	1 620	56
Services administratifs et de soutien aux entreprises	9 510	39	1 020	61
Services aux particuliers (hors santé)	57 850	49	790	68
Hébergement et restauration	19 710	36	1 000	70
Arts, spectacles et activités récréatives	6 160	35	520	70
Enseignement	10 920	45	770	69
Services personnels	21 060	66	730	77
dont : coiffure et soins de beauté	11 080	86	820	63
Santé humaine et action sociale	47 470	60	3 360	50
dont : professions paramédicales	24 510	73	3 110	77
médecins généralistes	7 560	37	4 480	62
médecins spécialistes	4 870	35	6 760	56
Indéterminé	13 780	26	1 450	64
Ensemble	294 650	35	1 880	76

(1) Lecture : dans l'industrie, les femmes touchent en moyenne 39 % du revenu des hommes.

Champ : Occitanie, ensemble des dirigeants salariés et des non-salariés, hors agriculture.

Sources : Insee ; base des non-salariés 2013, DADS 2013.

pour 29 % des femmes, l'auto-entrepreneuriat constitue une activité de complément à une activité salariée (25 % des hommes). Leur revenu mensuel total atteint alors 1 406 € (2 013 € pour les hommes).

Chez les hommes comme chez les femmes, les revenus sont bien plus dispersés parmi les non-salariés que parmi les dirigeants salariés. D'une part, la palette des activités exercées et donc indirectement celle des revenus est plus large. D'autre part, les non-salariés ont la possibilité de déclarer un revenu nul, qui est alors le reflet d'un déficit de leur compte d'exploitation.

La santé, un secteur rémunérateur mais inégalitaire

Dans la santé, nombre de professions réglementées n'ouvrent pas le droit au statut d'auto-entrepreneur. L'entrepreneuriat individuel « classique » y est la norme, avec près de 90 % des entreprises fonctionnant sous ce statut juridique. Secteur rémunérateur, la santé s'affiche en outre comme le plus féminisé mais aussi comme l'un des plus inégalitaires en matière de revenus. Les

inégalités se traduisent par des écarts importants en fonction de l'activité exercée (aide-soignant ou médecin spécialiste), et par des écarts entre femmes et hommes au sein d'une même activité. Ces écarts sont d'ailleurs plus importants à mesure que la rémunération augmente. Les femmes travaillent surtout dans les professions paramédicales où les revenus sont moindres : 3 110 € par mois, soit 77 % du revenu de leurs homologues masculins. En tant que médecin généraliste, elles perçoivent 4 480 €, soit 62 % du revenu des hommes, en tant que médecin spécialiste, 6 760 € soit 56 % du revenu masculin.

Les écarts de revenus sont également très marqués dans l'industrie, où les femmes touchent en moyenne seulement 39 % du revenu des hommes. Dans ce secteur, les femmes exercent majoritairement sous le statut d'auto-entrepreneur et dans des activités peu rémunératrices comme l'habillement ou la fabrication d'articles de bijouterie. Les hommes vont préférer la gestion d'une société ou l'entrepreneuriat « classique », dans le travail des métaux ou la réparation et installation de machines et équipements.

18 % des dirigeants d'entreprise de 50 salariés ou plus sont des femmes

En moyenne, les femmes représentent 18 % des dirigeants d'entreprise de 50 salariés ou plus. C'est qu'elles travaillent bien plus fréquemment seules : 38 % des non-salariés et dirigeants salariés n'employant pas de salarié sont des femmes (figure 4). La place des femmes s'amointrit en effet avec la taille croissante de l'entreprise, et ce particulièrement au sein des entrepreneurs individuels « classiques » où elles représentent 43 % de ceux n'employant pas de salarié. Pour les gérants de SARL et les dirigeants salariés de sociétés hors SARL, la part des femmes est certes faible mais diminue finalement peu avec la taille de l'entreprise.

Au total, à statut juridique, secteur d'activité et âge équivalents, les hommes ont 1,7 fois plus de chance que les femmes de diriger une entreprise de 50 salariés ou plus. Avec la taille de l'entreprise, les revenus moyens s'accroissent, de même que les disparités entre hommes et femmes. Tous statuts confondus, les femmes travaillant seules gagnent 1 540 € par mois. C'est 90 % du revenu de leurs homologues masculins. Lorsqu'elles emploient 50 salariés ou plus, elles retirent de leur activité 6 740 € par mois, ce qui ne correspond plus qu'à 68 % du revenu des hommes.

Les femmes entrepreneures davantage présentes chez les jeunes

En moyenne, les femmes chefs d'entreprise sont plus jeunes que leurs homologues masculins : 44,9 ans contre 46,2 ans. Cette différence d'âge se fait plus ou moins flagrante en fonction du statut choisi. Chez les entrepreneurs individuels « classiques », l'écart monte à 2,6 ans (46,2 contre 48,8) ; chez les gérants de SARL, l'âge moyen est similaire (45,2 ans).

La place des femmes dans les nouvelles générations pourrait être plus forte. Ainsi, les 30 ans ou moins comptent 40 % de femmes. Dans cette tranche d'âge, elles sont même majoritaires chez les entrepreneurs individuels « classiques » (53 %) ainsi que dans les secteurs de la santé (71 %) et des services aux particuliers (55 %). En revanche, elles ne sont plus que 27 % chez les 60 ans ou plus.

Avec l'âge et indirectement l'expérience, les revenus moyens s'accroissent, mais également les écarts de revenus entre femmes et hommes. Les femmes âgées de 30 ans ou moins touchent en moyenne davantage que les hommes : 1 130 € par mois soit 111 % du revenu des hommes. Quel que soit le sexe, le revenu maximum est atteint entre 51 et 59 ans, avec 2 210 € mensuels pour les femmes mais 3 020 € pour les hommes : les femmes ne gagnent alors plus que 72 % du revenu des hommes. Chez les 60 ans ou plus, ce taux tombe à 63 %.

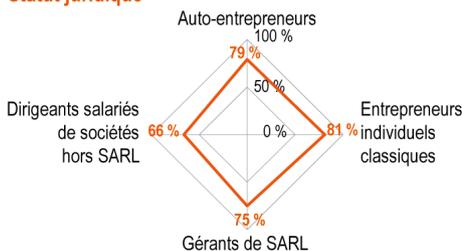
Statut juridique et secteur d'activité, premiers facteurs de disparité de revenu

Tant chez les hommes que chez les femmes chefs d'entreprise, le montant du revenu

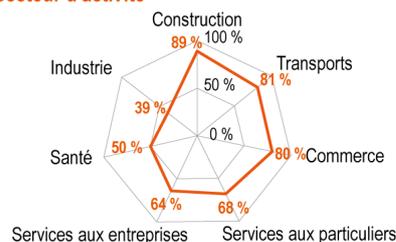
3 Les disparités de revenu entre femmes et hommes augmentent avec la taille de l'entreprise et l'âge

Position relative du revenu des femmes par rapport à celui des hommes selon le statut, le secteur d'activité, la taille de l'entreprise et l'âge (%)

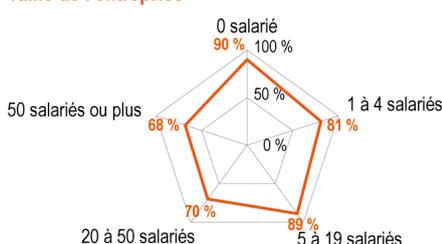
Statut juridique



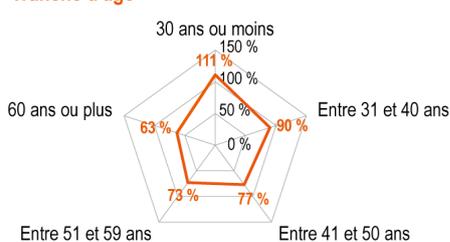
Secteur d'activité



Taille de l'entreprise



Tranche d'âge



Lecture : les femmes auto-entrepreneurs touchent en moyenne 79 % du revenu de leurs homologues masculins.

Champ : Occitanie, ensemble des dirigeants salariés et des non-salariés, hors agriculteurs.

Sources : Insee ; base des non-salariés 2013, DADS 2013.

4 Les femmes moins souvent à la tête des grandes entreprises

Part des femmes selon les effectifs salariés employés au 31/12 et le statut (en %)

	Auto-entrepreneurs	Entrepreneurs classiques	Gérants de SARL	Autres dirigeants salariés	Ensemble
0 salarié	39	43	25	21	38
1 à 4 salariés		30	27	27	28
5 à 19 salariés	(1)	19	23	20	22
20 à 50 salariés		23	22	17	20
50 salariés ou plus		19	19	18	18

(1) les auto-entrepreneurs ne peuvent pas employer de salariés

Lecture : 25 % des gérants de SARL n'employant pas de salarié sont des femmes.

Champ : Occitanie, ensemble des dirigeants salariés et des non-salariés, hors agriculteurs et hors revenus nuls

Sources : Insee ; base des non-salariés 2013, DADS 2013.

perçu est fonction de différents paramètres, dont cinq ici identifiables : le statut juridique choisi, le secteur dans lequel l'activité est exercée, le nombre de salariés employés, le sexe et la tranche d'âge. La durée travaillée, non connue chez les non-salariés, n'est pas prise en compte. Le statut juridique apparaît comme le premier facteur de disparité, ce qui est cohérent au regard de la population très hétérogène que constituent les non-salariés et dirigeants salariés. De manière logique également, le secteur d'activité arrive en deuxième position, puis vient la taille de l'entreprise. Le fait d'être un homme ou une femme reste discriminant mais n'arrive qu'en quatrième position.

À statut juridique, secteur d'activité, tranche d'âge et effectifs salariés employés équivalents, les femmes gagnent 77 % du revenu des hommes. Mais que l'on soit un homme ou une femme, à âge égal et pour un même secteur, les écarts sont encore plus importants entre statuts, et ce pour une même taille d'entreprise : un auto-entrepreneur gagne par exemple 16 % du revenu d'un entrepreneur individuel « classique » qui n'emploie pas de salarié. Il en va de même lorsque les tailles d'entreprises diffèrent alors que le statut est le

même : un dirigeant sans salarié perçoit 58 % du revenu d'un employeur de 1 à 4 salariés tous sexes confondus. ■

Au 1^{er} semestre 2014, les femmes ont créé 29 % des entreprises

Au cours du 1^{er} semestre 2014, les femmes sont à l'origine de 29 % des créations d'entreprise (hors auto-entrepreneurs et exploitations agricoles). Elles s'orientent majoritairement vers des projets d'entreprise individuelle (59 %), contrairement aux hommes qui créent surtout des sociétés (62 %). Les investissements nécessaires pour démarrer l'activité s'en ressentent puisqu'ils se révèlent en moyenne plus faibles chez les créatrices : 59 % d'entre elles ont investi moins de 8 000 € contre 52 % des hommes.

Les créatrices détiennent plus souvent un diplôme supérieur au Bac (54 % des femmes contre 39 % des hommes), ce qui est à relier avec les activités exercées (dans la santé et l'enseignement notamment). A contrario, les créateurs sont relativement plus nombreux à avoir un CAP/BEP (26 % contre 15 %).

Les femmes développent plus souvent leur entreprise en ayant une expérience inférieure à trois ans dans le métier choisi (40 % des femmes contre 27 % des hommes).

(1) Source : Insee, SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises)

Le mot des partenaires : Pôle emploi et DRDFE

Qui sont les femmes demandeurs d'emploi et créatrices d'entreprise dans la région ?

Fin 2015, 9 000 demandeuses d'emploi sont également créatrices d'entreprise, soit 2,7 % des femmes inscrites à Pôle emploi. Les femmes sont proportionnellement deux fois moins nombreuses que les hommes à monter leur entreprise et représentent 32 % des créateurs suivis par Pôle emploi.

Les femmes âgées de 30 à 44 ans, diplômées du supérieur, techniciennes, agents de maîtrise ou cadres sont les plus enclines à se lancer dans l'entrepreneuriat. Ainsi, la moitié des créatrices d'entreprises suivies par Pôle emploi ont entre 30 et 44 ans (contre 36 % des demandeuses d'emploi) ; 48 % ont suivi des études supérieures (contre 28 %) et 28 % sont techniciennes, agents de maîtrise ou cadres (contre 12 %).

À l'inverse, elles créent plus rarement leur entreprise quand elles sont ouvrières ou employées non qualifiées, bénéficiaires du RSA, travailleuses handicapées ou résidentes de quartiers de la politique de la ville. C'est aussi pour ces catégories de femmes, et pour les plus faibles niveaux de formation, que l'écart du taux de créateur avec les hommes est le plus important.

Un tiers des créatrices d'entreprise sont inscrites sur les listes de Pôle emploi depuis au moins deux ans. Même si les raisons motivant la création d'entreprise ne sont pas précisément connues, la volonté de sortir du chômage de longue durée prime certainement pour ces femmes.

L'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE) permet aux demandeurs d'emploi en phase de création ou de reprise d'entreprise de recevoir comme capital de départ 45 % du reliquat de leurs droits restants. Les femmes, bénéficiant en moyenne d'indemnités chômage plus faibles, perçoivent un capital moins élevé. Le montant moyen du capital versé aux femmes en 2015 s'élève à 10 100 € soit 83 % de celui versé aux hommes.

Quelles mesures pour favoriser l'entrepreneuriat féminin ?

Afin d'augmenter significativement le taux d'entrepreneuriat féminin, le ministère en charge des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes met en œuvre un ensemble d'actions pour favoriser les initiatives prises par les femmes dans le domaine économique, qu'il s'agisse de la création ou de la reprise d'entreprise.

Un accord-cadre national en faveur de l'entrepreneuriat des femmes a été renouvelé en 2015. Les actions ciblées doivent s'appuyer sur les diagnostics réalisés dans chaque région. Le plan d'action est cofinancé par l'État, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et la Région. Il propose des orientations spécifiques pour les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux ; ils s'attache au développement d'entreprises innovantes et à la reprise d'entreprises pour les femmes. Ces actions s'organisent autour de deux axes : le développement de l'accès au crédit bancaire et le renforcement du travail avec les réseaux d'accompagnement.

Avec le Fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes (FGIF), l'État encourage celles qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise, en facilitant leur accès à un prêt bancaire pour réaliser leur projet. Le FGIF intervient sur des prêts de 5 000 € minimum, pour une durée de prêts comprise entre 2 et 7 ans. Le FGIF couvre 70 % du montant du prêt, dans la limite de 45 000 €. Créé en 1989, ce dispositif est en progression constante. En 2014, il a bénéficié à 124 femmes en Occitanie, permettant de garantir un montant de prêts cumulés de 2 577 255 € et un montant de garanties cumulées de 845 680 €. En 2015, ce sont 132 entrepreneurs qui ont bénéficié du FGIF pour un montant de prêts cumulés de 3 157 178 € et un montant de garanties cumulées de 1 845 680 €.

Définitions

Entrepreneur individuel « classique » : l'entreprise individuelle est la forme d'activité non salariée la plus courante. C'est une entreprise en nom propre, dirigée par une seule personne, qui ne dispose pas de la personnalité morale. Ils sont dit « classiques » pour les distinguer des auto-entrepreneurs. La plupart des professions libérales se retrouvent dans cette catégorie.

Auto-entrepreneuriat : mis en place en 2009, ce régime offre au chef d'entreprise non salarié des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales, sous certaines limites de chiffres d'affaires. Les auto-entrepreneurs ne peuvent pas employer de salarié. On considère ici les auto-entrepreneurs économiquement actifs, c'est-à-dire ayant déclaré un chiffre d'affaires positif en 2013. Depuis 2015, le régime micro-entrepreneur plus contraignant remplace le régime auto-entrepreneur.

Gérant de SARL (société à responsabilité limitée) : cette catégorie regroupe les gérants majoritaires de SARL (rattachés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés) et les gérants minoritaires de SARL (qui cotisent auprès des caisses de salariés). Un gérant unique est majoritaire s'il détient, avec son conjoint et ses enfants mineurs, plus de 50 % du capital. S'il y a plusieurs gérants, chacun d'entre eux est considéré comme majoritaire dès lors que les cogérants détiennent ensemble plus de la moitié des parts sociales.

Dirigeant salarié de société hors SARL : il a reçu mandat des propriétaires de la société pour en assurer la direction, en leur nom. Il ne dispose pas de contrat de travail et ne cotise pas à l'assurance chômage mais est rattaché au régime général de la sécurité sociale. Il peut être président ou directeur général de sociétés anonymes (SA), président de sociétés par actions simplifiées (SAS) ou gérant non associé d'autres types de sociétés (société en nom collectif ou groupement d'intérêt économique par exemple).

Revenu d'activité : revenu annualisé tiré d'une activité de non-salarié ou de dirigeant salarié, net de cotisations sociales mais pas de contributions sociales (CSG-CRDS) de façon à ce que les revenus des salariés et des non-salariés soient comparables. Les non-salariés n'ayant pas déclaré leur revenu font l'objet d'une taxation d'office : ils sont pris en compte dans le calcul des effectifs mais pas dans celui des revenus.

Sources

La base « non-salariés » de l'Insee est issue d'une source administrative gérée par l'Acoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), caisse nationale des Urssaf. Celle-ci collecte les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les rémunérations des non-salariés.

Les effectifs des dirigeants salariés et leurs salaires sont connus grâce aux **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** que les entreprises adressent à l'administration.

Pour en savoir plus :

Des données complémentaires figurent dans la version en ligne de la publication sur insee.fr

- « Pérennité des nouvelles entreprises régionales au regard de huit profils d'entrepreneurs », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* n° 25, juillet 2016
- « Revenus d'activité des non-salariés en 2013 - Baisse prononcée dans la plupart des secteurs d'activité », *Insee Première* n° 1604, juin 2016
- « Indépendants et dirigeants salariés d'entreprise : un tiers de femmes », *Insee Première* n° 1563, juillet 2015



Insee Occitanie

36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 Toulouse Cedex 4

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Grouthier

Rédactrice en chef :

Michèle Even

Impression et composition :

Evoluprint

ISSN : 2492-1629 (version imprimée)

ISSN : 2493-4178 (version en ligne)

© Insee 2016